

REGLEMENT ET CONSIGNES DE SECURITE

ART 1 DESIGNATION DE LA MANIFESTATION

La sortie est une manifestation regroupant des véhicules de plus de 30 ans dit véhicule de collection et véhicule à caractère exceptionnel ou rare (coupé, landaulet, torpédo, coupé-chauffeur, cabriolet etc.)

ART.2 ORGANISATEUR

L'organisateur est l'association « La Belle Epoque Automobile du Blaisois» Les participants déclarent accepter le présent règlement du simple fait de leur inscription.

ART.3 VEHICULES ADMIS

La Belle Epoque Automobile du Blaisois se réserve le droit de refuser toute voiture qu'il jugerait dangereuse ou ne correspondant pas aux critères du présent règlement. Toute voiture sans documents légaux (carte grise, contrôle technique, assurance) sera refusée. Cette décision sera sans appel.

ART 4 ENGAGEMENT

A chaque véhicule engagé doit correspondre un bulletin d'inscription. Tout changement de véhicule doit être signalé par un nouveau bulletin d'engagement.

ART 5 PUBLICITE COMMUNICATION

Aucune publicité, communication ne pourra se faire sans l'accord au préalable de l'organisateur. Les équipages acceptent de se faire photographier, filmer, enregistrer la voix par l'organisateur ou tout autre organisme accrédité dans le cadre de cet événement. Ils acceptent à titre gratuit l'exploitation de leur image, de celle de leur voiture et de leur voix par La Belle Epoque Automobile du Blaisois sur tous supports papiers, numérique, vidéo etc. et ceci sans limitation de durée.

ART.6 OBLIGATIONS GENERALE

Dans le cadre de cette manifestation, les équipages devront se conformer au code de la route, aux arrêtés municipaux des différentes villes traversées, aux prescriptions du présent règlement.

ART.7 RECLAMATIONS

Cette manifestation se déroulant sous le signe de l'amitié, de la bonne humeur et de la courtoisie, chacun s'engage à adhérer au présent règlement et accepte en conséquence les décisions de l'organisateur.

ART.8 REGLEMENTATION ET ASSURANCES

Tout véhicule devra être couvert par une assurance en cours de validité, posséder une carte grise ou titre de circulation, avoir un contrôle technique valide ou l'équivalent pour les véhicules étrangers. Les photocopies de l'assurance et de la carte grise seront à joindre au dossier d'engagement pour les non adhérents au club. Les conducteurs devront s'assurer de la validité de leur permis de conduire correspondant au véhicule présenté.

Toute personne non adhérente à La Belle Epoque et qui participe à une sortie n'est pas couverte par l'assurance du club.

Tous participants aux sorties Belle Epoque dégagent la responsabilité du club en cas de contrôle positif à l'alcool ou aux stupéfiants ainsi qu'à tout accident.

La responsabilité de La Belle Epoque Automobile du Blaisois ne saurait être engagée d'aucune sorte pour les dommages que vous pourriez occasionner ou subir au cours de cette rencontre.

ART. 9 RESPECT DES SITES NOUS ACCUEILANT

tout participant à une sortie organisée par la belle Epoque Automobile se doit de respecter les lieux des différents arrêts prévus sur le parcours de celle-ci, faute de quoi les organisateurs se réservent le droit d'exclure la ou les personnes ne respectant pas ces consignes.

ART. 10 DESISTEMENT POUR LES SORTIES

Tout désistement non signalé 48h à l'avance et ne faisant pas l'objet d'un cas de force majeure ne sera remboursé que dans la limite des frais engagés par le Club.